



Passage au grade de technicien de 1e classe

Ce jour le SNP PT FO a été convié à une réunion avec les sous-directions ME (Métiers) et RH sur le contenu et les modalités de l'examen professionnel permettant l'accès au grade de technicien de 1e classe.

Une fois plus FO a dû manifester son mécontentement car aucun document préparatoire n'a été remis aux organisations syndicales avant cette réunion.

L'administration nous a proposé un examen professionnel comportant une épreuve écrite uniquement sur une spécialité au choix du candidat, en se basant sur ceux existant dans d'autres administrations (lieutenant-colonel des sapeurs pompiers professionnels, technicien en chef de la police technique et scientifique, cadre de santé).

Le premier examen professionnel n'aura pas lieu avant 2018 car deux arrêtés devront être publiés (l'un sur le contenu de l'examen professionnel et l'autre sur la composition du jury), avec une validation nécessaire de la DGAFP puis du CTAP.

Le SNP PT FO a proposé d'entrée de jeu que l'examen pro soit basé uniquement sur un RAEP. Pour notre organisation, étant donné qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre les deux grades et qu'ils sont tous deux éligibles à la catégorie A, il n'est pas nécessaire de recourir à un écrit seul. La partie écrite serait ainsi couverte par la rédaction préalable du dossier RAEP.

Suite à cette proposition, l'UFAP a rejoint nos propos en faveur de la mise en place d'un RAEP. Le Sous-Directeur Métiers va proposer à la sous-direction RH d'orienter le contenu de l'examen professionnel vers un seul oral basé sur un dossier RAEP.

Pour votre information, RH4 nous a annoncé que la création du corps de technicien de 1e classe sera effectuée par tableau d'avancement lors de la CAP du 30 novembre 2017 ou du 5 décembre 2017.

Nous vous tiendrons informés des taux de promotion dès qu'ils nous seront transmis.

*Le 05 septembre 2017,
Le Secrétaire Général,
Paul BONO,
et le bureau central du SNP PT FO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: www.snpt-fo.fr

**FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP**